

Cette épreuve est inscrite au calendrier des courses hors-stade de la Charente.

Elle est soumise à la réglementation de la commission Départementale des courses hors-stades et de la FFA

1/ L'association est couverte par une assurance en responsabilité civile + spécifique événementiel auprès de la MMA conforme aux dispositions prévues par le code du sport, les participants licenciés sont couverts par leur propre licence, les autres participants s'assurent personnellement.

- ▶ 2/ Important= épreuves sous certificat médical obligatoire de - de 12 mois pour **les non licenciés** spécifiant apte à la course à pied en compétition pour participer y compris canitrail
- ▶ Epreuves ouvertes aux licenciés en cours FSCF, la FSGT, l'UFOLEP et FFA
- ▶ Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur : - d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé-Loisirs, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ; - ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération agréée, uniquement, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
 - ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

D'après le code du sport, les athlètes doivent présenter une licence de la discipline concernée

Nouvelle réglementation ffa concernant les TRAIL en accord avec l'itra

Les courses sont classées par « km-effort » ; le « km-effort » est la somme de la distance exprimée en kilomètres augmentée d'un km par 100m de dénivelé positif. Concernant le TGCM

80 km + 2400 m += 104km taille M / 42km + 1300m += 55km taille s / 29 km + 960m += 38km taille xs / 14km + 380m += 17km taille xxs
course à partir de junior / seul le canitrail 11 km est ouvert au cadet / catégories et (distances autorisées en fonction de l'âge cadet maximum 15 km junior maximum 25 km)

- ⇒ pas d'inscriptions sur place concernant les courses chronométrées et épreuves limitées à 900 participants par volonté organisationnelle et liés aux obligations responsabilité de sécurité, passages privés et environnementales de l'organisation
- ⇒ l'organisation se réserve le droit de fermer l'accès inscriptions lorsque le cota est atteint sur certaines distances
- ⇒ épreuves comptant pour le challenge des trails de charente ouvert à tous dans la limite des places disponibles
- ⇒ les tarifs pratiqués sur les courses chronométrées comprennent les lots de bienvenue, les ravitaillements, les secours, le système de chronométrage, le plateau « picnic » d'arrivée
- ▶ **Epreuve 80 kms SOLO** à partir de 20 ans nécessitant une bonne condition physique départ 5h00 : **matériel obligatoire** : lampe frontale en état chargé, téléphone portable, sifflet, vêtements appropriés un numéro de secours sera apposé sur le dossard en cas de besoin, port de 1.500ml d'eau obligatoire et gobelet ou gourde réutilisable, course en semi auto suffisance, 4 ravitaillements solide/liquide + 4 points eau = **DEPART 5H00** briefing sécu 4h45 salle des fêtes de Montbron
- ▶ 2 barrières horaires seront appliquées sur l'ultra

Barrière horaire au 45ième km soit 7h00 de course au lieu dit Perry, l'organisateur arrêtera tous participants des 80 kms à 12h00 à cette barrière. (6km/h)

Barrière horaire au 64 ieme kms au lieu dit Lavallade: l'organisateur arrêtera tous participants des 80 kms à 15h00 à cette barrière. (6km/h)

- ▶ par sécurité ce point pourra faire l'objet de rapatriements Si besoin Il sera considéré comme hors course et sera sous sa propre responsabilité s'il continue sur le parcours. L'organisation décline toutes responsabilités en cas d'accident survenue sur le parcours après ces barrières horaires.



COURSE CERTIFIEE ITRA 80 km / 2400m+ qualificative pour l'UTMB 3 POINTS

UTMB site : www.utmbmontblanc.com

- ▶ **Le 42 kms SOLO** à partir de 20 ans nécessitant une bonne condition physique départ 8H30 : **matériel obligatoire** : téléphone portable, sifflet, vêtements appropriés un numéro de secours sera apposé sur le dossard en cas de besoin, port de 1.500ml d'eau obligatoire et gobelet ou gourde réutilisable, course en semi auto suffisance, 3 ravitaillements solide/liquide + 3 points eau = **DEPART 8H30** briefing sécu 8H15 salle des fetes de Montbron **départ : 8h30**

- ▶ **Le 42 kms par équipe de 2** à partir de 20 ans nécessitant une bonne condition physique
Nom de l'équipe obligatoire, numéro de dossard équivalent attribué au 2
une seule puce par coureur en équipe
ARRIVEE ENSEMBLE OBLIGATOIRE pour être comptabilisé en temps et classement
Mêmes conditions que le 42 kms solo en matériel obligatoire-qualificatif utmb pour chacun
COURSE LIMITEE A 20 EQUIPES- récompenses aux 3 premières équipes
3 ravitaillements solide/liquide + 2 points eau = **DEPART 8H30** briefing sécu 8H15 salle des fetes de Montbron **départ : 8h30**
 - ▶ 1 barrière horaire sera appliquée sur le marathon

Barrière horaire au 32ieme km soit 5h00 de course au lieu dit Perry, l'organisateur arrêtera tous participants des 42 kms à 13h30 à cette barrière. (6km/h) le coureur pourra être redirigé sur le 29km (sans classement) Il sera considéré comme hors course et sera sous sa propre responsabilité s'il continue sur le parcours. L'organisation décline toutes responsabilités en cas d'accident survenue sur le parcours après ces barrières horaires.



COURSE CERTIFIEE ITRA 42 kms / 1300m+ qualificative pour l'UTMB 2 POINTS

UTMB site : www.utmbmontblanc.com

- ▶ **Le 29 kms SOLO** à partir de 20 ans nécessitant une bonne condition physique départ 9h30 : **matériel obligatoire** : port de 0.500ml d'eau obligatoire et gobelet ou gourde réutilisable, course en semi auto suffisance, 3 ravitaillements solide/liquide + 2/3 points eau = **DEPART 9H30** briefing sécu 9H00 salle des fetes de Montbron **départ : 9h30**



COURSE CERTIFIEE ITRA 29kms / 960m+ qualificative pour l'UTMB 1 POINT

UTMB site : www.utmbmontblanc.com

3/ Epreuve du 14 km a partir de 17 ans - **14 kms** départ salle des fetes de Montbron **9h30**
celle du **29 km** a partir de 20 ans, **29 kms** départ **9h30**
80 et 42 km a partir de 20 ans : **42 kms** départ **8h30**
42 kms par équipe de 2 - a partir de 20 ans pour le 42 kms
Canitrail 11 kms a partir de 15 ans : départ salle des fetes de Montbron **9h15** règlement spécifique à lire
Marches allure libre 14 kms a partir de 16 ans: départ libre **9h32**
Nouveau marche endurante 29 km a partir de 18 ans départ a **7h30**

4/ 11 kms canitrail : 1 ravitaillements solide/liquide a kms 6
14 kms : 1 ravitaillements solide/liquide a kms 8
29 kms : 3 ravitaillements solide/liquide+2/3 point eau au km 10,13 et22
42 kms : 3 ravitaillements solide/liquide +3/4 points eau aux kms 11-22-32
80 kms : 4 ravitaillements solide/liquide + 4/5 points eau aux kms 13-34-45-64
+ ravitaillement simple arrivée + 1 ravitaillement plateau repas « pic nic » arrivée pour tous salle des fetes compris dans le tarif d'inscription sauf pour la marche 14km en option
(le plateau « picnic » permet a chacun de se restaurer individuellement rapidement et sans contrainte pour le bénévole : C'est pourquoi il contient une soupe/hotdog/chips/part de fromage/fruit)

5/ L'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve, en cas de force majeur, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants ou des bénévoles, sans que les concurrents puissent prétendre a un quelconque remboursement.

Annulation d'inscription en cas de maladie ou accident du concurrent le mettant dans l'impossibilité de participer : pas de remboursement de l'engagement/hébergement/repas -seul l'engagement sera Valable pour l'année suivante sous approbation de l'organisation et sous certificat faisant foi

6/ Les participants doivent respecter le code de la route lors des passages sur celle-ci dégagant les organisateurs de toutes responsabilités en cas d'accident.

La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec dénonciation de tous recours contre les organisateurs en cas de dommage et de séquelles

Les carrefours urbains dangereux seront protégés par des signaleurs.cette épreuve est soumis a une déclaration préfectorale avec obligations sécuritaires lié a la fédération et a la compétition

7/ Les participants sur le circuit doivent secours et assistance a toutes personnes en danger.

Mise a disposition secours : médecin sur site, 2 ambulances et leurs secouristes.2 infirmières,3 Postes secours, signaleurs munis de talkie (club) et téléphone, vtt suiveurs et 2 quads sécurité sur les passages routes. + secouristes pompiers bénévoles coureurs participatifs signalés sur tous les parcours. Les zones du parcours seront définies par des lettres sur les fleches directionnelles (A-B-C ETC...)

Afin de vous repérer et signaler aux secours si besoin votre emplacement.

Les services médicaux positionnés sur les parcours seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte médicalement à poursuivre la course.

8/ Tout abandon doit être signalé et le dernier coureur sera suivi par l'association.

9/ **Les participants doivent respecter l'environnement.** la vallée de la Tardoire ainsi que les passages privés des propriétaires qui sont signalés lors de leur passage exclusivement le jour du Trail. Obligation de suivre scrupuleusement les chemins balisés et interdiction de jeter quelconque déchets sous peine de disqualification. (réglementation zone natura 2000 et CREN Poitou Charente pour zones classées réserve naturelle)* lire le paragraphe environnement –chartre éco participants-ainsi que disposition anti dopage-(La réserve naturelle traversée comporte une réglementation et autorisation spécifique qui incombe des obligations environnementales a l'organisation)

- * Manifestation a label développement durable le sport s'engage -agenda 21 en place
Tri sélectifs sur le site mis en place partenaire calitom
- récupération des plateaux arrivée par les participants (interdiction de les jeter)
- gobelets biodégradables-site covoiturage privilégié

ATTENTION EPREUVES SANS GOBELETS PLASTIQUES SUR LES RAVITAILLEMENTS

INFOS : les parcours sont en grande partie privés et autorisés par les propriétaires le jour du TRAIL : par respect pour eux nous ne dévoilons les parcours que sur le site de départ merci de ne pas dévoiler vos traces GPS en public

ATTENTION : INFORMATION sécu des risques potentiels de la pratique de sport nature en milieu Naturel (à lire obligatoirement sur site) l'engagement du concurrent vaut acceptation de celui-ci.

10/ Les participants acceptent d'être photographiés ou filmés lors de cette manifestation, inscrits par leurs noms aux résultats affichés publiquement.

11/ CHRONO : puces mises sur chaussure ou derrière dossard à récupérer sur la fin de la course, Toutes puces non récupérées sera facturées 15 euro

12/ RECOMPENSES :

3 premiers scratch H/F 80 solo, 42, 29 et 14kms 1^{er} charentais et charentaise du 80 kms

3 Ière équipe scratch de 2 pour le marathon 42 kms

1^{er} de chaque catégorie hors scratch h/f toutes dist.non cumulable

1^{er} club le mieux représenté, lots régionaux et partenaires lots sportifs

Compte tenu des parcours longue distance proposés les récompenses auront lieu a partir de 12h00 a la salle des fetes de Montbron et suivant les arrivées.

13/ Course nature 11 km ouvert au Canitrail : c.m obligatoire pour les coureurs accompagnés de leurs chiens/ tenue en laisse obligatoire sur le site de départ/carnet vacc. a jour / chien de + d'un 1an/ravitaillements eau prévu pour les animaux.

ATTENTION LE CANITRAIL n'est pas un canicross : le terrain est accidenté et comporte du dénivelé il est important d'être a l'écoute de votre chien et de s'arrêter quand il veut se désaltérer au cours du parcours vous aurez 3 passages de ruisseau et un ravitaillement a 6 kms pour vous et votre compagnon a 4 pattes.

Départ groupé 9h15 / récompenses 3 premiers équipages h/f scratch.

*Respect du parcours et de son balisage : toute personne qui pourrait volontairement raccourcir ou ne pas respecter le parcours balisé et fléché- sera sanctionné de + 1h00 sur son temps réel - des contrôles inopinés seront effectués sur les parcours.

Balisage réutilisable spécifique TEAM 16 (rubalise réutilisable, flèches nominatives couleur orange et fanions team 16)- utilisation de rubalise biodégradable végétal

14/ENGAGEMENT CONTRACTUEL : L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.

Affiché le jour de l'épreuve et sur site internet

ORGANISATION TEAM 16 CLUB MULTISPORTS

Annexe au règlement

- 1) Les participants aux courses running s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L. 230-1 et suivants du Code du Sport et le Règlement fédéral de lutte contre le dopage.

L'athlète peut être accompagné d'une personne de son choix. L'athlète doit justifier de son identité lors du contrôle (carte d'identité, passeport, permis de conduire) ou une autre pièce (document d'état civil avec filiation, livret militaire, carte d'électeur ou carte vitale), voire témoignage.

Nota : Pour éviter toute difficulté (avec les assureurs et les autorités judiciaires) en cas d' accident causé ou subi par un coureur ayant son dossard auprès d' un autre coureur Il est souhaitable de mettre dans le règlement une clause ainsi rédigée :

- 2) « Tout engagement est personnel .Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelques motif que ce soit Toute personne rétrocèdent son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d' accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l' épreuve . Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course . L'organisation décline toute responsabilité en cas d' accident face à ce type de situation

